

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 27 janvier 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

ATTRACTIVITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 À L'EPIC COMMUNAUTAIRE "OFFICE DE TOURISME DE NIORT/ MARAIS POITEVIN/ VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE"

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, , Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Titulaire absente pour départ :

Elisabeth MAILLARD

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

ATTRACTIVITÉ - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 À L'EPIC COMMUNAUTAIRE "OFFICE DE TOURISME DE NIORT/ MARAIS POITEVIN/ VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE"

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 19 octobre 2009 relative à la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) – Office de tourisme communautaire ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui rend obligatoire, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, la compétence promotion du tourisme ;

Vu la délibération du 18 novembre 2024 portant sur l'évolution des missions et des statuts de l'Office de tourisme communautaire ;

Vu la délibération du 29 septembre 2025 approuvant l'évolution des missions et des statuts de l'Office de tourisme communautaire en cohérence avec la stratégie définie en matière de développement du tourisme d'affaires ;

Afin de permettre à l'EPIC « Office de Tourisme de Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise » d'assurer ses missions de service public administratif, notamment l'accueil et l'information des touristes, la promotion touristique du territoire et le développement du tourisme d'affaires, il est proposé d'attribuer, conformément au vote du Budget Primitif 2026 de la Communauté d'Agglomération du Niortais, une subvention de 330 000 €.

La convention annuelle ci-annexée, précise les missions confiées, le plan d'action 2026 et les moyens alloués.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 330 000 € au titre de l'année 2026 à l'EPIC Office de Tourisme communautaire ;
- Approuve la convention de partenariat 2026 annexée ;
- Autorise le Président à signer la convention ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sonia LUSSIEZ

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président